ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 74857

Texte de la question

M. Georges Colombier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'épreuve de géographie du CAPES d'histoire géographie au centre d'examen de Rungis. En effet, suite à des troubles provoqués par des candidats retardataires ayant perturbé l'examen, le ministère a décidé d'annuler cette épreuve nationale et procéder à une nouvelle épreuve le 22 avril 2002. De nombreux candidats se sont plaints de cette rupture d'égalité, arguant du fait que n'importe quel concours pourrait être annulé sous prétexte que des candidats retardataires en perturberaient le déroulement. Par ailleurs, les fautifs ayant été identifiés, les candidats trouvent étrange qu'ils n'aient pas été sanctionnés. A cet effet, ils rappellent que les tricheurs se destinent à la carrière de professeur certifié d'histoire géographie. Il lui demande donc de préciser en quoi la décision du ministère de faire repasser l'épreuve de géographie du concours du CAPES peut être considérée comme conforme à l'égalité de chacun devant l'accès à la fonction publique et à l'éthique de l'enseignement.

Données clés

Auteur : M. Georges Colombier
Circonscription : Isère (7e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74857
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1750